

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/12/2024
Et
Publication ou notification du :
16/12/2024

L'an 2024, le 13 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :
Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. DE DREUZY Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2024-51 – Demande de subvention au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département pour aider au financement du cheminement piéton de la rue de la Rigolerie

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes pour aider au financement du cheminement piéton de la rue de la Rigolerie.

Le coût de ce projet serait financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement	
23 569,00 €HT	Département :	18 855,20 €
	Commune :	4 713,80 €
	TOTAL :	23 569,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de cheminement piétonnier de la rue de la Rigolerie,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 18 855,20 €HT au titre du volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 13/12/2024



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

